



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Éric DEFRAÇE, Véronique LETOURNEL, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Nadine LAVILLE, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Hervé DECOUTTERE, Conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Aurélien SEGAUD qui a donné pouvoir à Martine LECOQ.

Secrétaire de séance : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Affection du résultat 2019 (ville)
- Vote du Budget Unique 2020 (ville)
- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020
- Affaires diverses
- Questions et informations diverses

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20 heures 40.

Le compte rendu de la réunion du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité. Cependant Il est précisé que les indemnités du Maire et des adjoints sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1^{er} janvier 2019 : Indice Brut 1027 – Indice Majoré 830 soit un montant de 3889,40 €

Fonction	Taux Alloué	Traitement brut / mensuel
Maire	38 %	1477,97 €
1 ^{er} Adjoint	10,7 %	416,17 €
2 ^{ème} Adjointe	8,25 %	320,88 €
3 ^{ème} Adjointe	8,25 %	320,88 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Éric Surmont rappelle les différents points :

- L'excédent de fonctionnement442 842,86 €
- L'excédent d'investissement322 490,52 €
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement.....149 489,00 €
- Les restes à réaliser en Recettes d'investissement17 512,00 €

Le conseil Municipal, vu l'exposé de l'adjoint au maire (Éric Surmont) et après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 :

- Affectation en recette d'investissement (compte 1068)42 842,86 €
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002).....400 000,00 €
- Report de l'excédent d'investissement (compte 001).....322 490,52 €

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2020

Monsieur Éric Surmont présente le budget unique 2020 tel qu'il a été élaboré.

Le conseil Municipal après délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le Budget Unique qui s'équilibre en dépense et en recette comme suit :

- Section fonctionnement831 404,00 €
- Section Investissement418 845,38 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux d'imposition que l'année dernière.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les mêmes taux que l'année 2019, comme suit :

- Taxe d'habitation 10,27 %
- Taxe foncière bâti 13,31 %
- Taxe foncière non bâti 37,62 %

AFFAIRES DIVERSES : INDEMNITE DES AGENTS COMMUNAUX (COVID 19)

Nos agents administratifs et techniques ont travaillé durant le covid 19, permettant une continuité de service et au village d'être entretenu.

Le conseil des ministres a validé, la possibilité de verser une prime pouvant aller jusqu'à 1000€ aux agents territoriaux qui ont travaillé durant le Covid 19.

Monsieur le Maire propose donc une prime allant de 0 à 1000 €.

Après un débat le conseil Municipal propose une prime de 600 € qui sera versée au prorata de leur contrat de travail soit :

- Catherine Champin (100 %) 600€
- Christophe Lefèbvre (100 %) 600€
- Sabine Vasseur (70%) 420€

AFFAIRES DIVERSES : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le conseil municipal, à l'unanimité, propose 24 membres afin de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs par la Direction départementale des finances publiques de Seine et Marne.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Éric Surmont rappelle le projet d'installation d'un FOOD TRUCK à Maisoncelles-en-brie. Celui-ci a été suspendu en raison de la pandémie du covid-19. Une nouvelle demande pour ce projet a été déposée. Il est convenu que Le FOOD TRUCK stationnera tous les vendredi soir sur le parking de la salle des fêtes. Une convention d'occupation du domaine public est en cours d'élaboration.

- Benjamin Biernat demande si la fête patronale du 1^{er} weekend de septembre aura lieu. En raison du contexte actuel, le conseil n'est pas en mesure de pouvoir répondre à cette question. En revanche, il mettra tout en œuvre pour que cette fête ait lieu et notamment sur le plan sanitaire.
- Monsieur le Maire modifie l'arrêté n° 01/13 du 27 avril 2001 concernant la réglementation contre les bruits de voisinage.
 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



N'hésitez pas à consulter notre site web. Celui-ci est mis à jour régulièrement. Vous trouverez toutes les infos utiles concernant notre village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00